



CFE

La nouvelle réglementation sur la vente de chiens et de chats depuis le 1^{er} janvier 2016

L'ordonnance sur le traitement des chiens et des chats a été publiée le 7 octobre 2015. Elle prévoit notamment une nouvelle définition de l'activité d'élevage de chiens et de chats consistant à détenir une femelle reproductrice dont au moins un chien ou un chat est cédé à titre onéreux. Les personnes entrant dans ce champ ont l'obligation d'obtenir un numéro SIREN/SIRET auprès du CFE.

Elles doivent faire une déclaration comme n'importe quelle entreprise individuelle exerçant une activité agricole. Les entreprises individuelles doivent remplir un Po agricole que vous pourrez demander au Centre de Formalité des Entreprises ou télécharger sur le site de la Chambre d'agriculture (www.cda-moselle.fr).

Il s'agit, en obtenant le numéro SIREN, d'améliorer la traçabilité des vendeurs pour faciliter les contrôles et remonter directement auprès de l'éleveur, donc en connaître l'identité et les coordonnées.

L'ordonnance prévoit, en revanche, une dérogation pour les vendeurs d'une portée de chiens de race. Au lieu d'un numéro SIREN, ils doivent publier le numéro de portée attribué par les livres généalogiques (Livre des origines français LOF pour les chiens ou LOOF pour les chats). Au-delà d'une portée, le numéro SIREN est requis.

A partir du seuil de deux portées par an, les éleveurs doivent procéder à une déclaration d'activité auprès de la DDPP à Metz, à l'aide du formulaire CERFA prévu à cet effet (N° 15045*01 mais qui va être modifié d'ici peu en N° 15045*02).

Au-delà de 9 chiens détenus,

ils doivent également faire une déclaration d'activité à la DDPP au titre du code de l'environnement (Installations Classées).

L'ordonnance a supprimé le certificat de capacité mais à partir de deux portées, les éleveurs ont des obligations de connaissance.

A partir du seuil de deux portées vendues par an, les éleveurs doivent être en possession :

- soit d'un diplôme, titre ou certificat dont la liste figure dans l'arrêté du 16 juin 2014 relatif à l'action de formation pour l'obtention du certificat de capacité

- soit d'une attestation de connaissance obtenue suite à une formation dans un organisme habilité par le MAAF.

- soit d'un certificat de capacité délivré en application des dispositions prévues avant l'ordonnance.

Les éleveurs peuvent se renseigner auprès de la Direction Départementale de la Protection des Populations - Rue des Remparts à Metz.

Patricia TEUFEL, agent CFE

Chambre d'agriculture de la Moselle
Centre de Formalités des Entreprises
Tél. 03 87 66 12 57
patricia.teufel@moselle.chambagri.fr

FORMATION

«Comprendre et accepter mes émotions pour travailler plus sereinement».
Vendredi 19 février et lundi 21 mars.
Formation prise en charge en totalité par VIVEA pour les éleveurs.
Contact : celine.hachet@lorraine.chambagri.fr ou 03 87 66 12 30.

PUBLICATIONS

Tech'AB, le bulletin d'informations techniques bio de janvier 2016 est disponible sur www.agribio57.fr.

DERNIÈRE MINUTE

Le réseau Bienvenue à la ferme des Chambres d'agriculture organise une collecte agri-citoyenne au profit des plus démunis en écho à la prochaine édition du Salon de l'agriculture qui mettra à l'honneur l'agriculture et l'alimentation citoyenne.

Il s'agit d'une double collecte : une première collecte de promesses de dons auprès des agriculteurs adhérents du réseau Bienvenue à la ferme sous forme de produits bruts ou transformés, de paniers, de repas, de visites, ... Une deuxième collecte, de fonds cette fois-ci, auprès des citoyens.

Vous pouvez enregistrer vos promesses de don agricole sur <http://goo.gl/COEu7z> jusque dimanche 31 janvier, et pour les citoyens à partir du 9 février sur <http://www.miimosa.com/>

Portes ouvertes lait en février

L'utilisation massive d'antibiotiques en santé humaine comme en santé animale entraîne inexorablement la résistance de différentes souches d'agents pathogènes.

Il est nécessaire d'intégrer cette constante compte tenu du lien entre l'homme, le milieu et l'animal.

La réduction d'utilisation d'antibiotiques a également directement et indirectement un effet sur le revenu de l'éleveur.



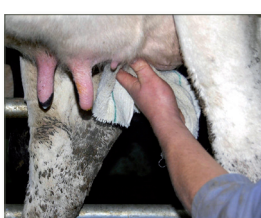


Différents plans de sensibilisation ont été lancés «les antibiotiques, c'est pas automatique» ou plus récemment «les antibiotiques, utilisés à tort, ils deviennent moins forts».

Dans le cadre de la quinzaine du conseil en élevage, la

Chambre d'agriculture vous propose d'aborder cette thématique déclinée à travers 5 portes ouvertes.

Un tronc commun sera présenté à chaque réunion et la question de la réduction d'antibiotiques sera abordée sur chaque lieu à travers un thème

de prévention : quel intérêt de la vaccination ?, comment réduire le nombre de mammites ?, une bonne ambiance du bâtiment pour dormir tranquille, une nurserie confortable pour un bon départ ou encore l'alimentation pour maintenir en bonne santé.

Dates et lieux de rendez-vous	Programme
Vendredi 12 février Volmerange-les-Boulay Rdv salle de la distillerie à 13h30	 <p>- Réglementation vétérinaire et intérêt de la vaccination. Intervention de Pierre Tritz, vétérinaire du GIV (Groupement Technique Vétérinaire).</p> <p>- Présentation des données de l'EARL des liserons par Dominique Bouche et son conseiller lait, Xavier Pigeon.</p>
Jeudi 18 février Epping Rdv au 26 rue des lilas à 13h30	 <p>- Une nurserie confortable. Intervention de Jean-Marc Kilbourg, conseiller spécialisé de la Chambre d'agriculture.</p> <p>- Présentation des données du GAEC des quatre saisons par Gaston Frumholtz et sa conseillère lait, Marie-Jeanne Reiter.</p>
Vendredi 19 février Vittersbourg Rdv salle communale à 13h30	 <p>- Comment réduire le nombre de mammites ? Intervention de Laurent Comte, conseiller spécialisé de la Chambre d'agriculture.</p> <p>- Présentation des données du GAEC Bernard par Edouard et Joseph Bernard et leur conseiller lait, Michel Ogé.</p> <p>- Tour de ferme conduit par Michel Ogé.</p>
Mardi 23 février Gelucourt Rdv salle communale à 13h30	 <p>- Une bonne ambiance dans le bâtiment VL. Intervention de Ludovic Zidar, conseiller bâtiment de la Chambre d'agriculture.</p> <p>- Présentation des données du GAEC Leclere par Francis et Odile Leclère et leur conseillère lait, Blandine Galland.</p> <p>- Témoignage des éleveurs sur l'utilisation des médecines alternatives et intervention de Marcel Albert, chargé d'études à la chambre d'agriculture.</p>
Jeudi 25 février Hérange Rdv salle communale à 13h30	 <p>- Se maintenir en bonne santé par l'alimentation. Intervention d'Arnaud Gresset, conseiller spécialisé de la Chambre d'agriculture.</p> <p>- Présentation des données de la SCEA du papillon par Paul, Luc et Annie Jacob et leur conseiller lait, Olivier Mathieu.</p>